

FORMULAIRE DE DEMANDE

Lutte contre les chenilles processionnaires du pin

ÉCOPIÈGES - NICHOURS À MÉSANGES

La Communauté de Communes de l'Île de Ré vous propose de disposer d'un ou plusieurs écopièges ET / OU d'un nichoir par foyer. Pour les obtenir, merci de renseigner ce formulaire et de nous le retourner.

IDENTIFICATION

Nom : Prénom :
Tél. fixe : Tél. portable :
Adresse :
.....
Code postal : Commune :
Mail :
Numéro de parcelle :

DEMANDE D'ÉCOPIÈGES ET/OU DE RECHARGES

Veuillez indiquer le nombre d'écopièges complets que vous souhaitez recevoir :

Diamètre 30 cm	Diamètre 55 cm	Diamètre 80 cm	Diamètre 100 cm

Vous possédez déjà un écopiège et avez besoin de recharge (sac et mastic) :

Indiquez le nombre de recharges dont vous avez besoin :

DEMANDE DE NICHOURS À MÉSANGES

Souhaitez-vous obtenir un nichoir à mésange ? Oui Non

SUIVI DE VOTRE DEMANDE

Merci de renvoyer ce formulaire **avant le 15 septembre**,

- par courrier : Communauté de Communes de l'Île de Ré, 3 rue du Père Ignace CS 280001 - 17 410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ
- ou par mail : ecogardes@cc-iledere.fr

- La mairie de votre commune vous contactera durant le **mois d'octobre**, suite à cet appel vous pourrez vous présenter à la Mairie pour récupérer votre commande.
- Un formulaire de retour sur l'efficacité de votre écopiège ou de votre nichoir vous sera envoyé par la Communauté de Communes de l'Île de Ré

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Yvan SIONNEAU - Responsable d'équipe écogardes - 06 27 51 66 08 - yvan.sionneau@cc-iledere.fr
Michaël GAMARDE - Ecogarde référent - 05 46 09 68 65 - michael.gamarde@cc-iledere.fr

Responsable du traitement : Service Environnement de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Les informations issues de ce formulaire sont strictement confidentielles et à destination de la Communauté de Communes de l'Île de Ré. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, 3 rue du Père Ignace - CS 28001 - 17410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ.